

# FORMATION CHASSE À L'ARC

## OBJECTIF

Depuis 1995, la chasse à l'arc est rendue possible en France. La réglementation impose cependant de suivre une formation obligatoire dispensée par votre fédération avec le concours de CHARCO (Association des Chasseurs à l'Arc de Côte-d'Or).

C'est l'arrêté ministériel du 18 août 2008 qui encadre la réglementation de la pratique de la chasse à l'arc en France.

A l'issue de cette formation, une attestation sera délivrée à chacun des participants. En action de chasse, le chasseur devra être porteur de cette attestation qui devra être présentée en cas de contrôle par les agents chargés de la police de la chasse.

La chasse à l'arc peut aussi être pratiquée lors de la chasse accompagnée. Dans ce cas, seul le parrain doit suivre la formation obligatoire et donc, justifier de la possession d'une attestation de formation.

## PUBLIC

- Ouvert à tout public.
- Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec la fédération.

## LIEU DE LA FORMATION

- Maison de la Chasse et de la Nature à Norges-la-Ville (21490)

## DURÉE DE LA FORMATION

- 1 journée

## COÛT DE LA FORMATION

- Gratuit

## PROGRAMME

**Matin** : théorie (en salle) 9h / 12h

- Législation et réglementation de la chasse à l'arc
- Présentation des différents matériels (types d'arcs et de flèches)
- Procédé de chasse

**Après-midi** : pratique (site de formation FDC21) 13h30 / 17h30

- Tir sur cible 3D avec les différents types d'arcs

## CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS REQUIS

**Documents à fournir** :

- Formulaire d'inscription à la formation chasse à l'arc
- Copie de la carte d'identité
- Chèque caution de 30 € (encaissé si absent)

**Retourner le dossier à** :

Fédération Départementale des chasseurs de Côte d'Or  
Maison de la Chasse et de la Nature - RD 105  
Lieu-dit Les Essarts - CS 10030  
21490 NORGES-LA-VILLE CEDEX

**Vous recevrez une convocation un mois avant la date de la formation.**

## FORMATEURS, ÉQUIPEMENT ET VALIDATION

**Qualité des formateurs** : Nos formateurs ont suivi un stage spécifique afin de délivrer cette formation aux apprenants.

**Intervenants extérieurs** : CHARCO (Association des Chasseurs à l'Arc de Côte d'Or).

**Équipements nécessaires** : Prévoir une tenue adaptée aux conditions météo. Si vous disposez de votre propre matériel (arc, gants...), nous vous invitons à l'apporter. Ce dernier sera sous votre propre responsabilité.

**Validation** : Attestation de participation à une session de formation à la chasse à l'arc.